



Paris, 24 mai 2019

## Communiqué de presse SNICS-FSU :

### *« Il n'y aura pas d'école de la confiance sans concertation »*

Le SNICS-FSU et les personnels infirmiers qu'il représente sont choqués de la teneur du communiqué de presse de Mme Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure et médecin scolaire jusqu'en 2006. Elle y affirme sans vergogne que le Sénat a voté la suppression de l'article 16 bis du projet de loi pour une école de la confiance par aveuglement face aux pressions des syndicats.

Madame Tamarelle-Verhaeghe omet de préciser qu'elle a délibérément refusé d'auditionner les syndicats infirmiers de l'Éducation nationale, préférant introduire dans la loi à l'Assemblée nationale, en catimini et sans aucune concertation, des amendements délétères pour la réussite scolaire des élèves, la promotion de la santé à l'école et l'exercice infirmier à l'Éducation nationale.

Elle affirme sans détours que ses inquiétudes sont confirmées par différents rapports soigneusement choisis, dont celui de l'Académie de médecine émaillé de données inexactes et erronées et réalisé sans avoir recueilli l'expertise de 8000 des 9000 professionnels de santé exerçant à l'Éducation Nationale.

Comment comprendre que les infirmier.es de l'Éducation nationale soient systématiquement évincés des débats ?

Madame la députée semble ignorer que, depuis de nombreuses années, les infirmier.es de l'Éducation nationale collaborent et coopèrent avec l'ensemble de la communauté éducative dont les acteurs du champ médico-social à l'école pour la réussite scolaire de tous les élèves. Elle passe sous silence les deux années de travaux initiés par la Loi de refondation de l'École qui ont abouti, en novembre 2015, à la rénovation complète de la politique éducative, sociale et de santé à l'École et notamment de sa gouvernance. **Il n'y a pas d'aveuglement dans la suppression du service de santé introduit dans l'article 16 bis, c'est bien l'impartialité et la lucidité du Sénat qui lui ont permis la suppression de cet article à l'unanimité.**

Elle passe sous silence que le modèle proposé, à travers l'article 16 bis, d'un service de santé scolaire placé sous l'autorité d'un médecin qui intégrerait sous forme d'équipe pluriprofessionnelle les infirmier.es et les assistant.es de service social, a déjà existé. Il a été dissous en 1984 par la représentation nationale qui considérait ce service comme « obsolète, inefficace et inadapté à l'école et aux besoins en santé des jeunes ».

Madame la députée refuse d'entendre l'ensemble des infirmier.es, des assistant.es de service social, des psychologues, des chefs d'établissement et des enseignant.es qui ne partagent pas son analyse et refusent en bloc ses propositions. **L'équipe pluriprofessionnelle en charge de la promotion de la santé à l'École est l'équipe pédagogique et éducative, l'espace commun d'échanges multiples et de rencontres doit rester l'École.**

Le SNICS-FSU s'alarme des affirmations et des amendements déposés par Madame la députée qui font prévaloir les conservatismes et l'enjeu corporatiste sur l'intérêt des élèves. Le projet de loi consacré à la santé à l'école, défendu par Madame Tamarelle-Verhaeghe, députée et présidente du groupe d'études « santé à l'école », témoigne de l'improvisation et de la précipitation faisant fi de la concertation et du dialogue social.

Le SNICS-FSU s'inquiète pour l'avenir de la promotion de la santé à l'école et alerte sur la méconnaissance des réels besoins en santé des élèves.

#### Contact presse :

Saphia Guereschi 06 87 89 13 34

Catherine Cordier 06 50 83 63 23

Carole Pourvendier 06 79 78 89 85